EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins

Date : 2 juin 2025

Prolongation du délai de signature des avenants OPTAM et OPTAM ACO

Contexte

L'Assurance Maladie vous informe de la prolongation du délai de signature des avenants OPTAM et OPTAM ACO.

Compte tenu de la situation, il a été décidé de **décaler la date limite de signature des avenants au 27 juin 2025.**

Pour en savoir plus sur la maîtrise des dépassements d'honoraires : l'Optam et l'Optam-ACO : https://www.ameli.fr/cote-d-or/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/consultations-actes/maitrise-depassements-optam

Directeur de la publication : Lilian Vachon
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé